



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Adhésion à l'Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes (ORTEJ)**

Séance du 14 février 2019

Convocation du 8 février 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf le quatorze février à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le huit février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M Xavier Tamby par M. Thierry Legros,  
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Thibault Hennion par M. Philippe Laurent

Etaient absents :

Mme Catherine Lequeux,  
M. Timothé Lefebvre,  
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 14 février 2019

**OBJET : Adhésion à l'Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes (ORTEJ)**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les objectifs poursuivis par l'ORTEJ et leur adéquation avec ceux poursuivis par la Ville dans le cadre de son projet éducatif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer à l'Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes (ORTEJ).

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

